



## Commune de Meroux-Moval

### Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 5 juin 2026

Le conseil municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le vendredi 5 juin 2026, à 18 h 30, salle Michel Brouque – Mairie de Meroux-Moval

Membres présents : Jérémy AUBRY, Emmanuelle BOHL, Adeline DIVOUX-BONVALOT, Noémie DUBOST, Hugo FANJAS, Jean-Pierre GODEAU, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Sébastien LACAZE, Sandrine MAGRIS, Thierry MANTION, Claude PARISOT, Jessica RICHERT, Alan ROYER, Rémi TOCHON et Emilie WELKER.

Membres excusés : Danielle MULLER (procuration à Stéphane GUYOD)  
Marie MINGARDO (procuration à Emmanuelle BOHL)

Membres absents : Lydie GANET

Secrétaire de séance : Emmanuelle BOHL

Le compte rendu du conseil municipal du 22.04.2026 est approuvé à l'**unanimité**.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

#### **Délibérations**

##### **a) Elections des Grands Electeurs (sénatoriales)**

Le maire rappelle les règles de ces élections :

- **5 délégués titulaires et 3 suppléants** doivent être choisis.
- Ce choix est fait uniquement par les **membres du conseil municipal** (le vote ne s'adresse pas directement à tous les citoyens de la ville).
- **Qui peut être candidat ?** Les conseillers municipaux eux-mêmes pour les postes de délégués, ou n'importe quel citoyen inscrit sur la liste électorale de la commune pour les suppléants.

#### **Les règles de constitution des listes**

- **Parité stricte** : Les listes de candidats doivent obligatoirement alterner un homme et une femme (ou inversement) pour garantir l'égalité.
- **Pas de panachage** : Les électeurs (les conseillers municipaux) ne peuvent pas barrer des noms ou mélanger des candidats de listes différentes. Ils doivent voter pour une liste entière.
- **Pas de vote préférentiel** : Les électeurs ne peuvent pas modifier l'ordre des candidats sur la liste pour favoriser une personne en particulier.

## Le mode de scrutin

- **Représentation proportionnelle** : Les sièges de délégués et de suppléants seront attribués à chaque liste en fonction du pourcentage de voix qu'elle obtient.
- **Le calendrier** : Le scrutin se tiendra à Befort le 27 septembre et pourra comporter un second tour si les résultats du premier tour le nécessitent.

Le maire signale que deux listes sont déposées :

- La liste « majorité municipale » présentée par Stéphane Guyod avec Noémie Dubost, Christophe Henny, Emmanuelle Bohl et Jean Pierre Godeau. Pour les suppléants, sont proposés Danielle Muller, Claude Parisot et Sandrine Magris
- La liste « tous mervalois » présentée par Thierry Manton qui en est son unique représentant.

Nombre de votants : 18

La liste « tous mervalois » obtient 1 voix

La liste « majorité municipale » obtient 17 voix. Les 5 délégués et les 3 suppléants proposés par cette liste sont donc élus.

- a) Subvention à l'association « Amicale de Pétanque de Meroux-Moval »

Lors du précédent conseil municipal, le conseil municipal s'est prononcé sur les montants des subventions allouées aux associations. Un oubli a été commis et a été remonté au maire par M. Jourdié, président de l'association « amicale de pétanque de Meroux-Moval » qui ne s'était pas vu attribuer de subvention.

Le maire propose donc d'allouer 200 euros de subvention à l'amicale (ce montant est similaire pour toutes les associations l'année de leur création).

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

- b) Emprunt + prêt court terme - relais

Le maire propose de contracter un emprunt de 300 000€ sur 15 ans à 3,67%

Mensualité trimestrielle de 6 524,22€

Après du Crédit Agricole, meilleure proposition parmi ... ?

Prêt Court terme – relais de 700 000€ sur 2 ans afin de couvrir l'attente de versement des subventions

Taux variable 2,627%

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

- c) Délégation du conseil municipal au Maire – rectification

Le maire propose de retirer les articles 2, 3, 18 et de modifier l'article 15 comme suit : « Le conseil municipal délègue au maire pour la durée du mandat le règlement des conséquences dommageables des accidents impliquant les véhicules communaux dans la limite maximum de 1000 euros par sinistre »

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

d) Enquête publique sur 1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie de Bourogne

Le maire signale que la commune a été destinataire, tout comme les communes de Bourogne et de Trévenans d'une « demande d'avis des conseils municipaux pour un atelier de réparation et d'entretien des véhicules et engins à moteur » au 1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie de Bourogne avec un passage à une réglementation ICPE pour encadrer les émissions polluantes et prévoir des outils de gestion des risques.

Le maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable qui n'amène à aucune observation.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

### **Informations**

Composition des comités communaux : 6 comités ont été proposés (travaux, voirie et patrimoine ; cadre de vie, nature et forêt ; embellissement et fleurissement ; solidarité et intergénérationnel ; communication ; jeunesse et conseil municipal des jeunes). Leurs représentants seront nommés lors du conseil municipal du 24 juin 2026.

Les administrés ont été invités via les biais de communication communale à rejoindre ces comités afin d'apporter leurs idées au côté des élus.

Composition de la commission de contrôle des listes électorales :

Cette commission sera composée de Danielle Muller, Claude Parisot, Jean-Pierre Godeau, Thierry Manton et Lydie Ganet

### **Questions diverses**

Pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19 h 30 heures**.